

Extrait du Snuipp-FSU Ariège

<https://09.snuipp.fr/spip.php?article3212>

Réouverture ? Quelques outils et conseils pratiques...

- Documents types et enquêtes - Lettres types -

Date de mise en ligne : mardi 5 mai 2020

Mise à jour le : mardi 5 mai 2020

Description :

La réouverture des écoles se dessine, avec de grandes incertitudes et des inquiétudes légitimes. Ci-dessous quelques cas de figure qui pourraient vous concerner.
Des outils et des courriers types...

Snuipp-FSU Ariège

La réouverture des écoles se dessine, avec de grandes incertitudes et des inquiétudes légitimes. Ci-dessous quelques cas de figure qui pourraient vous concerner.

- Vous êtes considérée comme personne à risque, ou bien c'est le cas d'une personne vivant à votre domicile : demandez à faire du télé-travail, en explicitant votre situation.
- Vous êtes enseignant/AESH et parent d'enfant(s) scolarisé(s) dans le premier ou second degré :

Peut-être ne souhaitez-vous pas que votre/vos enfant(s) reprenne(nt) l'école, vous pouvez demander à faire du télé-travail.

L'organisation que propose l'école de votre/vos enfant(s) (ex : alternance par demi-journée, par journée, par semaine) ne vous permet pas de travailler en présentiel. Là encore, vous pouvez demander à faire du télé-travail, ou bien à faire à la fois du présentiel et du télé-travail selon l'organisation que vous avez retenue.

- L'organisation proposée dans votre école n'est pas validée par l'IEN. On vous demande par exemple d'accueillir plus d'enfants, ou plus longtemps que ce que vous aviez prévu. Faites-nous remonter le problème, ainsi qu'au CHSCT, qui travaille sur le cadre sanitaire et les conditions de reprise du 11 mai.
- Des parents font pression pour que vous modifiiez votre organisation. Le/la directeur-trice fait remonter à l'IEN. Si la pression est trop forte, ne pas hésiter à dire aux parents de s'adresser directement à l'IEN. Les directeurs et directrices vivent une période très stressante, il faut qu'ils se protègent.
- Le cadre sanitaire n'est visiblement pas respecté dans votre école. Vous êtes inquiet pour votre santé et celle de vos collègues et élèves. Faites remonter le problème à la hiérarchie et au CHSCT (envoi à chsctd-sec-09@ac-toulouse.fr avec copie au snu09@snuipp.fr). Si les problèmes demeurent et suivant la situation, le droit d'alerte voire de retrait/ la grève peuvent être des solutions.

Nous contacter pour toute question dans vos démarches.

Quelques outils et lettres types

- [Notice Cap Autonome aux enseignants et directrices/directeurs sur la responsabilité civile et pénale](#)
- [Grille école de vérification du protocole](#)
- [Modèle de Motion conseil des maitres.ses](#)
- [Notice Registre Santé et Sécurité dématérialisé](#)
- [Modèle Registre Santé et Sécurité version papier école](#)
- [Modèle de lettre droit d'alerte](#)
- [Modèle de lettre droit de retrait](#)
- [Modèle de mot aux parents droit de retrait](#)

Le SNUipp ne bénéficie d'aucune subvention et ne vit que grâce aux cotisations de ses syndiqué.es pour informer et défendre tous les personnels. Vous pouvez adhérer par [bulletin papier](#) ou directement [en ligne par CB](#).

[Facebook](#) | [Twitter](#)

Pour nous rejoindre : <http://snuipp.fr/teamSNU>